



## Pièces nécessaires pour la constitution d'un dossier d'aide sociale au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

### Aide sociale en faveur des Personnes en situation de Handicap

**DIRECTION DE L'AUTONOMIE**  
DIRECTION ADJOINTE PRESTATIONS  
SERVICE AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT

**IMPRIMÉS RÉGLEMENTAIRES** disponibles sur le site internet du Département – « Mon Quotidien - Personnes Handicapées-Aides et Prestations ».

- Dossier familial + intercalaire, complétés, datés et signés par la personne accueillie ou son représentant légal, et par le CCAS.
- L'imprimé « Conséquences de l'admission à l'aide sociale », signé par le demandeur ou son représentant légal.

#### **SITUATION ADMINISTRATIVE**

- Pièce justificative du domicile de secours du demandeur.
- Copie du jugement de mise sous protection (de tutelle ou de curatelle, d'habilitation familiale) le cas échéant, accompagnée d'un état des frais légaux de gestion.
- L'information du lieu d'hébergement et s'il s'agit d'un accueil permanent ou temporaire.

#### **RESSOURCES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**

- Pièces justificatives de toutes les ressources (Allocation Adulte handicapé, pensions, salaires, rentes, indemnités journalières) à la date d'entrée en établissement.
- Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu, ou celui sur lequel elle figure comme personne à charge.
- Pièces justificatives du patrimoine :
  - des capitaux placés (SICAV, Livrets, compte courant, obligations, actions, contrats obsèques) précisant le montant du capital et des intérêts au 31/12 de l'année N-1..
  - copie de l'acte notarié, le cas échéant, ainsi que l'estimation du ou des biens immobiliers.
  - Des relevés de compte bancaire pour les douze derniers mois..
- Copie de l'avis de paiement de l'allocation logement ou notification d'attribution depuis l'entrée en établissement.
- Copie des appels de cotisations : Responsabilité civile – Mutuelle (justificatif chèque-santé aide à la mutualisation).

#### **POUR LES PERSONNES EN FAMILLE D'ACCUEIL**

- Bulletin de salaire établi à la date de la demande d'aide sociale
- Agrément
- Relevé d'identité bancaire